



Assurance bien en indivision

Par **Eskirota**, le **26/04/2012** à **09:58**

Bonjour

Je propriétaire de la moitié indivise d'un bien loué, l'autre moitié est en indivision entre mon Frère et moi, ma Mère étant l'usufruitière de cette moitié indivise.

Dois je personnelment souscrire, pour être couverte, un contrat d'assurance (propriétaire non occupant)sachant qu'actuellement le bien est assuré par ma Mère. Merci

Cordialement

Par **Afterall**, le **26/04/2012** à **10:51**

Le bien doit être assuré au titre de la multi risque habitation par le propriétaire et, le cas échéant, le locataire.

Ici, l'obligation est respectée. Il reste à régler régulièrement les primes. Une ventilation au prorata des droits de chacun serait une bonne solution.

Par **Eskirota**, le **26/04/2012** à **11:22**

Donc, si j'ai bien compris le contrat actuel au nom de ma Mère (1/2 usufruitière) peut rester en l'état sans avoir à informer la compagnie d'assurance sur le fait que je suis 1/2 propriétaire du bien et indivise sur l'autre moitié et que le bien et ma responsabilité sont parfaitement couverts ? Merci

Cordialement